

Plus de démocratie dans la gestion publique

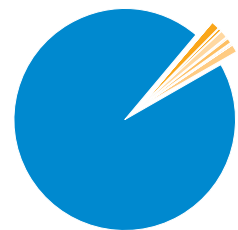
► Un budget lisible par tous

La nouvelle architecture du budget de l'État offre une lisibilité accrue de l'action publique. Le budget reflète mieux les grands choix de politique publique en matière d'emploi, d'éducation, de sécurité, de logement... Il permet aux agents de l'État d'avoir une meilleure vision de leur contribution à ces missions.

► Un rôle renforcé pour le Parlement

Lors de l'examen du budget de l'État par le Parlement, l'essentiel du débat portait seulement sur 6 % des crédits. Désormais, la totalité du budget est examinée par les députés et les sénateurs, avec un vote pour chacune des 34 missions.

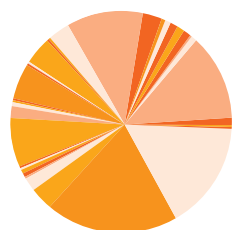
Jusqu'en 2004



6 % des crédits faisaient l'objet de véritables débats lors du vote du budget

94 % des dépenses étaient reconduites sans débat en 1 seul vote

À partir de 2005



100 % des crédits sont discutés au Parlement et votés mission par mission

Les parlementaires seront également en mesure de contrôler l'efficacité de la dépense publique. Chaque année, l'administration devra expliquer ses objectifs et sa stratégie et rendre compte de son action, qui sera évaluée par des indicateurs précis.

Une réforme expérimentée chaque jour sur le terrain

2005 est mis à profit pour préparer l'application de la réforme budgétaire dans toute l'administration française. Plus de 500 expérimentations concernant 600 000 fonctionnaires et 28 milliards d'euros sont menées dans toute la France. Elles permettent aux agents des services de l'État de se familiariser avec les nouvelles règles et les nouveaux outils.

Les premiers résultats montrent :

- un développement du dialogue social;
- une meilleure gestion des dépenses, avec en particulier une connaissance plus fine de la masse salariale;
- une nécessité d'adapter les méthodes de travail, les procédures et parfois les organisations;
- un développement des responsabilités des agents publics à tous les niveaux.

Le 1^{er} janvier 2006, la réforme s'applique à tous les services de l'État.

Pour en savoir plus

Le site internet :
www.minefi.gouv.fr/lolf

La lettre de la réforme budgétaire :
abonnez-vous sur
www.minefi.gouv.fr/lolf



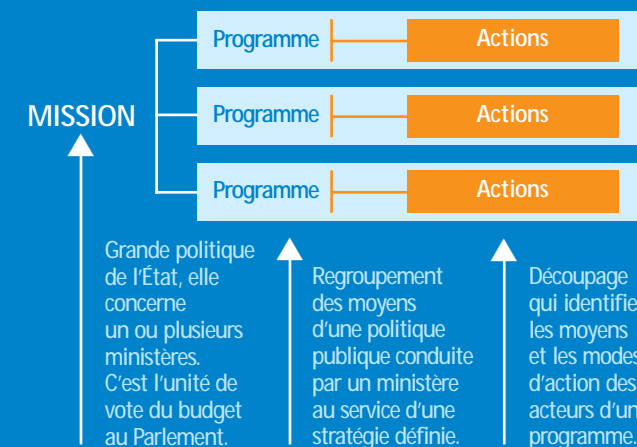
Édition : Service de la Communication du Minéfi,
Télédoc 536, 139 rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12
Conception et réalisation : Publicis Consultants
Impression : SIC - Juin 2005



Une meilleure gestion de l'État au bénéfice de tous

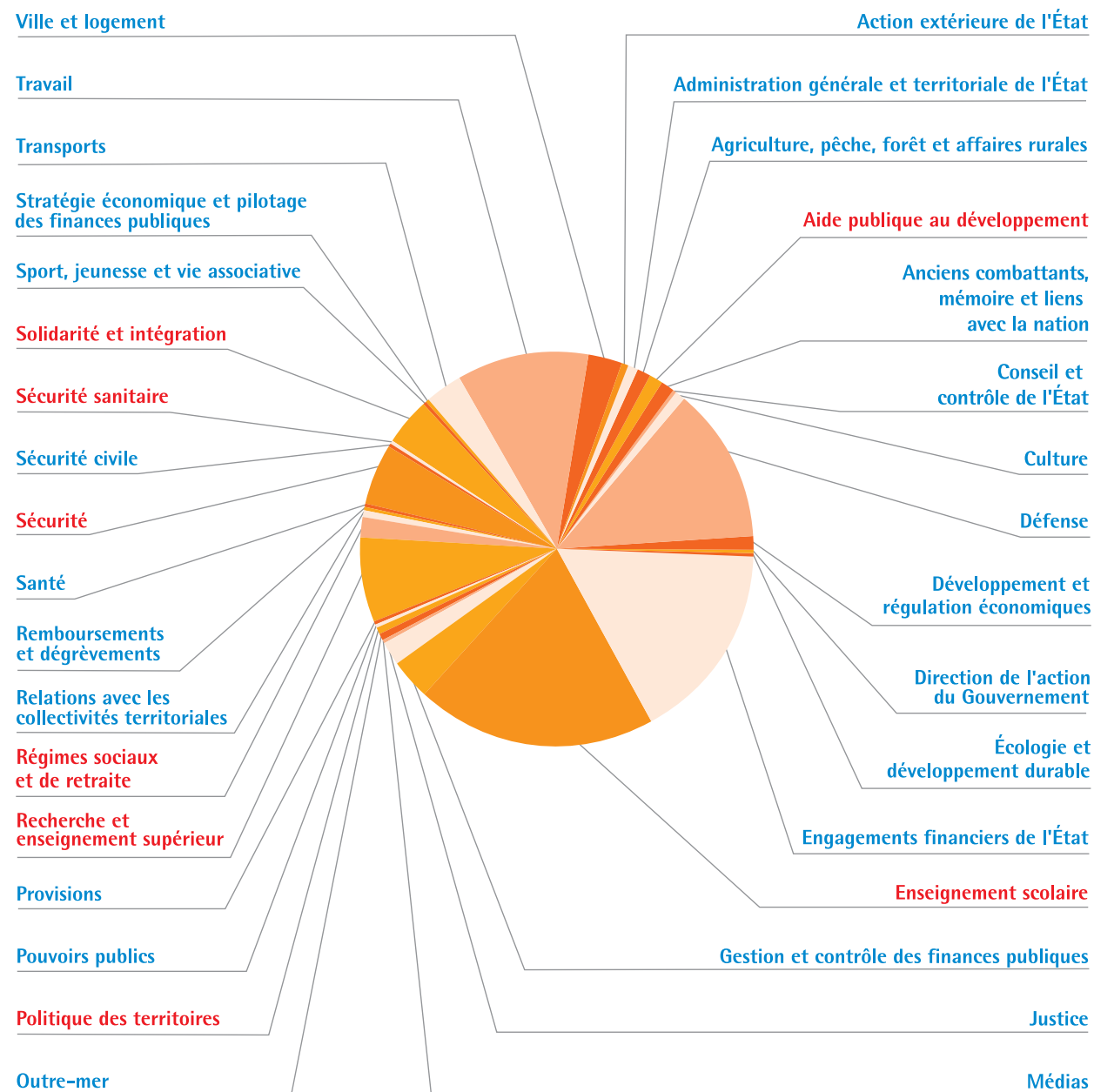
- Avec la loi organique relative aux lois de finances – la LOLF –, la France s'est dotée d'un nouvel outil de démocratie et de réforme qui réaffirme le sens de l'action publique.
- Cette loi modifie en profondeur la gestion de l'État pour plus de démocratie : chacun peut mieux comprendre à quoi sert l'argent public et le rôle du Parlement dans le vote et le contrôle de la dépense publique est renforcé.
- Accélérateur de la réforme de l'État, la LOLF doit permettre à l'administration d'agir plus efficacement pour le citoyen, de rendre des services de meilleure qualité aux usagers et d'utiliser de façon plus performante l'argent des contribuables.

Le budget général est désormais découpé en 34 missions, 132 programmes et près de 580 actions.



JUIN 2005

Budget général de l'État : les 34 missions



N.B. : en rouge, les missions qui sont interministérielles.

Maquette indicative à partir des crédits du projet de loi de finances pour 2005.

Une administration qui rend compte de sa performance

Des responsabilités nouvelles pour les managers publics

A la tête de chaque programme, un responsable, désigné par le ministre compétent, est doté d'une plus grande liberté dans la gestion de ses moyens pour atteindre les objectifs votés par le Parlement.

Le responsable de programme s'appuie sur des relais opérationnels qui disposent, à leur niveau, des mêmes souplesses de gestion, pour que chaque euro dépensé soit plus utile et plus efficace.

De nouvelles mesures de l'efficacité

Cette liberté de gestion est la contrepartie d'un engagement sur des objectifs de performance : pour chaque objectif, des indicateurs concrets mesurent les résultats des actions menées. Chacun, à son niveau de responsabilité, devra rendre des comptes sur ses résultats.



Exemple d'indicateur pour le programme « Justice judiciaire »

Objectif

Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables en matière civile

Indicateur

Le délai moyen de traitements des procédures, par type de juridiction :

- cours d'appel,
- tribunaux de grande instance,
- tribunaux d'instance,
- justice de proximité,
- conseils de prud'hommes,
- tribunaux de commerce.

Une comptabilité publique plus claire

Avec la réforme budgétaire, la comptabilité de l'État devient un véritable instrument de pilotage de l'action publique. Elle ne retrace plus seulement les dépenses et les recettes mais tient compte du patrimoine de l'État, ce qu'il possède et ce qu'il doit, avec un bilan et un compte de résultats qui seront certifiés par la Cour des comptes. Elle permet aussi d'analyser le coût des différentes actions de l'administration.

Une révolution culturelle pour l'administration

La réforme budgétaire ne change pas seulement les procédures. Elle permet le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats, grâce à une plus grande liberté dans la gestion publique et une transparence accrue sur les actions conduites.

Cette nouvelle gestion doit aussi conduire à une évolution des comportements à tous les niveaux : le dialogue entre les services prend une place déterminante et la gestion des ressources humaines devient plus dynamique.

Connaissant les objectifs de son action, chaque agent de l'État peut contribuer pleinement au service public : sa responsabilité et sa mission en sont valorisées.